

Association Romande
pour la Certification des Forêts ARCF



Rapport annuel 2020



La marque de la
gestion forestière
responsable



RAPPORT ANNUEL 2019
de l'Association Romande de Certification des Forêts (ARCF)

TABLE DES MATIERES

Table des matières

1.	MEMBRES DE L'ARCF ET MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
1.1.	MEMBRES DE L'ARCF	3
1.2.	PROPRIETAIRES CERTIFIES, MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
2.	ORGANES ET ADMINISTRATION	3
2.1.	GESTION DE L'ARCF	3
2.2	COMITE DIRECTEUR 2020.....	3
2.3	ASSEMBLEE GENERALE.....	4
2.4	VERIFICATEURS DE COMPTES	5
3.	RAPPORT D'ACTIVITES 2020	5
3.1	INTRODUCTION	5
3.2	ACTIVITES GENERALES DE L'ARCF.....	5
3.3	LABELS.....	6
3.4	AUDITS EXTERNES	6
3.5	DEMANDES D'ACTION CORRECTIVES DUES A L'AUDIT EXTERNE	6
3.6	AUDITS INTERNES	7
3.7	LE GROUPE SUISSE DE CERTIFICATION, ARTUS.....	8
3.8	NOUVEAU STANDARD FSC ET DEROGATION POUR L'EMPLOI DE PESTICIDES.....	8
4.	COMPTES 2020	9
5.	BUDGET 2021.....	9
6.	CONCLUSION	9

R A P P O R T A N N U E L 2 0 2 0

de l'Association Romande pour la Certification des Forêts

1. Membres de l'ARCF et membres du groupe de certification

1.1. Membres de l'ARCF

L'Association Romande pour la Certification des Forêts compte les six membres suivants:

- La Forestière
- ForêtNeuchâtel
- ForêtFribourg
- ForêtJura
- Forêt Valais/Walliser Wald
- ForêtGenève

L'association ForêtGenève nous a rejoint en 2019 et remplace l'APFV (Association des propriétaires de forêts de Vernier). ForêtGenève regroupe les quatre associations de propriétaires privés du canton.

1.2. Propriétaires certifiés, membres du groupe de certification

L'ARCF regroupe environ 500 propriétaires forestiers certifiés FSC® et PEFC répartis sur les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et Genève. La surface certifiée est de 114'090 ha. En 2020, nous n'avons enregistré aucune nouvelle admission, ni démission de membres. Toutefois, en raison de la fusion de communes, de rocadés dans les surfaces de forêt entre propriétaire et de création de groupements forestiers, nous avons eu quelques changements dans la surface forestière certifiée.

2. Organes et administration

2.1. Gestion de l'ARCF

Il n'y a pas eu de changement dans la gestion de l'ARCF en 2020. Christina Giesch, directrice de Forêt Valais, est coordinatrice de l'ARCF et Didier Wuarchoz est le président de l'association.

2.2 Comité directeur 2020

Le comité directeur a passé de 5 à 6 personnes et se composait en 2020 des membres suivants :

- Wuarchoz Didier; président (La Forestière)
- Joss Nicolas, vice président (ForêtNeuchâtel)
- Beer Roger (Genève)

- Buchs Henri (ForêtFribourg)
- Dubois Jean-Luc (ForêtValais)
- Wahl Dominique (ForêtJura)
- Giesch Christina, coordinatrice (prend part aux séances avec voix consultative)

En 2020, le comité s'est réuni à trois reprises, les 4 mars, 2 juin et 7 octobre.

Le comité directeur s'est occupé des affaires courantes telles que :

- Préparation du budget
- Tenue des comptes
- Clé de répartition
- Analyse des audits passés
- Préparation des audits futurs
- Organisation des audits internes
- Suivi des demandes d'action correctives
- Suivi des normes des labels FSC et PEFC.

Il s'est en outre occupé des tâches particulières comme :

- Représentation des intérêts des membres ARCF auprès d'ARTUS (groupe suisse)
- Participation à la gestion d'ARTUS (groupe suisse de certification des forêts) avec le président, D. Wuarchoz, au comité d'ARTUS et Ch. Giesch comme coordination romande de la gestion du groupe ARTUS.

2.3 Assemblée générale

La 8^{ème} Assemblée générale s'est tenue le 2 juin 2020 à Yverdon-les-Bains.

Etaient présents à l'assemblée :

- « La Forestière » représentée par Crisinel Jean-Philippe et Wuarchoz Didier ;
- « ForêtNeuchâtel », représentée par Joss Nicolas et Wenger Jean;
- « ForêtValais » représentée par Dubois Jean-Luc et Tremp Sébastien;
- « ForêtGenève », représentée par Beer Roger et Poget Philippe.
- « ForêtJura » par Wahl Dominique;
- « ForêtFribourg », représenté par Buchs Henri
- Giesch Christina, coordinatrice (prend part à l'AG avec voix consultative).

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget 2020, les comptes 2019, le rapport annuel 2019, ainsi que le rapport des contrôleurs des comptes. Les cotisations ont été ramenées à Fr. 100.-. Les membres du comité suivants ont été reconduits dans leurs fonctions :

- Wuarchoz Didier; président (La Forestière)
- Joss Nicolas, vice-président (ForêtNeuchâtel)
- Beer Roger (Genève)
- Buchs Henri (ForêtFribourg)
- Dubois Jean-Luc (ForêtValais)
- Wahl Dominique (ForêtJura)

2.4 Vérificateurs de comptes

Les personnes suivantes ont été (ré)élues en qualité de vérificateurs des comptes :

- Crisinel Jean-Philippe (VD);
- Wenger Jean (NE).
- Poget Philippe en qualité de suppléant (GE) ;

3. Rapport d'activités 2020

3.1 Introduction

Depuis le 1.4.2018, l'ARCF fait partie du groupe de certification suisse, ARTUS. ARTUS compte 415 membres (RMU) dans toute la Suisse, à l'exception du Tessin et de la Suisse orientale (TG, SG, AI, AR). L'ARCF représente les membres romands (sauf pour les parties francophones de Berne et de Fribourg) dans le groupe ARTUS.

3.2 Activités générales de l'ARCF

L'ARCF s'est engagée dans différentes actions en 2020, notamment :

- La participation à la gestion du groupe de certification suisse, « Artus »;
- Introduction des données des membres ARCF dans la base de données ARTUS (coordonnées, propriétés, dates du dernier audit interne et externe ainsi que les DAC ouvertes) ;
- La mise à jour permanente de la base de données des membres, des stakeholders, des gardes forestiers et des mesures correctives pour la partie romande;
- Le suivi des mesures correctives pour la partie romande;
- Le conseil aux propriétaires lors des audits externes pour la partie romande ;
- L'organisation et la réalisation des audits internes pour la partie romande.

3.3 Labels

En raison de la création d'un nouveau groupe de certification, les numéros de certificat ont changé. Ils sont depuis le 1.4.2018 les suivants :

Numéro de certificat FSC pour la chaîne de traçabilité : TUVDC-FM/COC-300015

Numéro de licence pour le logo FSC à des fins promotionnelles : FSC-C014526

Numéro de certificat PEFC pour la chaîne de traçabilité : PEFC DC-FM-000025

Numéro de licence pour le logo PEFC à des fins promotionnelles : PEFC/15-22-08

3.4 Audits externes

DinCertCo a été choisi comme agence de certification pour conduire les audits externes du groupe ARTUS. A noter que les règles pour les audits ont été changées. Depuis 2019, la sélection des membres pour les audits se fait sur la base du propriétaire (FMU) et non plus sur la base des triages (RMU). 49 communes/propriétaires du groupe ARTUS ont été audités. Dix de ces entités auditées sont membres auprès de l'ARCF :

Triage forestier de la Cendre (JU)

Triage forestier Ajoie-Ouest (JU)

Triage forestier du Haut-Lac (VS)

Armée, place de tir de l'Hongrin (VD)

Triage forestier Le Lieu (VD)

Groupement forestier de la Colline (VD)

Triage forestier de la Dôle (VD)

Triage forestier du Chenit (VD)

Triage forestier de Baulmes (VD)

Groupement forestier du 7^{ème} arrondissement (VD)

3.5 Demandes d'action correctives dues à l'audit externe

Les demandes d'action corrective (DAC) de 2019 pour le FSC et le PEFC ont toutes pu être résolues.

Suite à l'audit externe 2020, ARTUS a reçu 19 DACs mineures ainsi que 5 observations pour le FSC ainsi que 6 DACs mineures pour le PEFC.

Parmi les DACs mineures et les observations, retenons les points suivants :

- Les surfaces forestières indiquées lors de l'audit ne correspondaient pas aux surfaces forestières des conventions signées.
- 13 des 49 unités auditées n'avaient pas encore pris de mesures pour se conformer aux nouvelles exigences 1.6.1 (procédure de plainte), 1.7.1 (mesures anti-corruption) et 1.8.1 (engagement à long terme pour le FSC).

- Trois triages n'avaient pas indiqué comment 10% de leur surface forestière est consacrée à la biodiversité. Il faut faire un tableau avec les surfaces en réserve, les îlots de vieux bois, les lisières traitées (ou à traiter), les projets en faveur de la biodiversité et les peuplements en conversion vers des peuplements plus naturels.
- Dans plusieurs triages, il n'y avait pas d'ordres de travail écrit pour des travaux dangereux selon les directives CFST 4.1.3 et 4.2.2.
- Solution de branche incomplète.
- Statistiques d'accident manquante.
- Plusieurs factures comportaient le mauvais numéro de déclaration (voir chapitre 3.3).
- Mauvaise utilisation de logo et utilisation non approuvée. Il est impératif de faire vérifier l'utilisation des logos avant emploi auprès d'ARTUS pour éviter d'enfreindre les règles complexes d'utilisation du logo FSC.

3.6 Audits internes

Les audits internes sont déterminés selon les priorités suivantes :

- Mesures correctives en cours à contrôler
- Soupçons/dénonciations
- De manière aléatoire parmi les unités non visitées récemment.

En 2020, **neuf audits internes** ont été effectués dans les triages suivants :

Dates	Nature de l'audit	Canton	Cadre de l'audit (RMU/ Privé)
2020	Interne	VD	Triage de Ste – Croix (B)
2020	Interne	VD	Triage d'Ollon (B)
2020	Interne	VD	Triage d'Apples (C)
2020	Interne	VD	Triage des Grands Bois (C)
2020	Interne	VD	Triage de Saint-Cierges (C)
2020	Interne	VD	Triage de Ballens (C)
2020	Interne	VS	Triage du Haut Lac (B)
2020	Interne	JU	Doubs-Plateau (C)
2020	Interne	NE	Cantonement de La Sagne (C)

Plusieurs mesures d'action correctives mineures ont été retenues, mais aucun problème majeur n'a été constaté.

3.7 Le groupe suisse de certification, ARTUS

Le 12.3.2018 a eu lieu la première Assemblée générale d'ARTUS. Depuis le 1.4.2018, le groupe suisse de certification, ARTUS, est certifié FSC et PEFC. Les activités 2018 d'ARTUS ont été marquées par la mise en place de la gestion de ce grand groupe. Le manuel de certification a dû être revu et publié dans les deux langues. Les données de tous les sous-groupes ont été consolidées dans une seule base de données. Pour définir les priorités pour l'échantillonnage des audits, les dates des derniers audits ont été reportées dans la base de données.

Le nouveau système est fonctionnel et a permis d'uniformiser les pratiques entre les différents sous-groupes. Une formation des auditeurs internes a été réalisée le 21.4.2020 (en allemand) et le 24.4.2020 (en français) pour présenter les nouveautés du nouveau standard de certification FSC Suisse et assurer une gestion uniforme des audits.

3.8 Nouveau standard FSC et dérogation pour l'emploi de pesticides

Le nouveau standard FSC a été approuvé par l'AG de FSC Suisse le 3.5.2019 et est entré en vigueur le 1.9.2019. Les audits 2020 ont été les premiers audits réalisés avec les exigences du nouveau standard (disponible sur notre site internet).

Voici quelques points importants de ce nouveau standard :

Quelques nouvelles exigences au niveau des procédures : notamment la mise par écrit de l'engagement de l'entreprise envers le FSC®, l'existence d'une procédure anti-corruption, d'une procédure de plainte et de mesures contre le harcèlement sexuel et la discrimination. Pour faciliter la tâche des propriétaires et gestionnaires, nous avons créé un document modèle (A100-01M) qui peut être soit repris, soit adapté. Evidemment, ces règles doivent être appliquées : il faut, par exemple, répondre à des plaintes écrites dans un délai utile et ne pas oublier le genre féminin dans les offres d'emploi.

Les triages/entreprises forestières doivent garantir un congé paternité, rémunéré ou non.

Toutes les personnes travaillant en forêt, même les exploitants indépendants (propriétaires forestiers privés certifiés ou des privés qui ramassent des fonds de coupe dans une forêt certifiée) doivent utiliser leur EPI ainsi que des machines et des outils adaptés.

Au moins 10% de la surface forestière d'un triage forestier doit être dédié à la biodiversité. Le propriétaire ou le gestionnaire doivent disposer d'un document (liste ou carte) qui indique comment ce quota de 10% de la surface est atteint. La définition de surface consacrée à la biodiversité est très large. Les surfaces suivantes sont peuvent comptabilisées: réserves naturelles et particulières, biotopes, forêts qui sont amenées à un état plus naturel (conversion de pessières en forêt mélangées, par ex.), projets en faveur d'une espèce, lisières traitées, îlots de vieux bois, essences rares ...

L'entreprise engagée dans un chantier forestier n'utilise que des carburants spéciaux et des lubrifiants biodégradables pour ses machines et ses engins (les exceptions ne sont possible que sur présentation d'un certificat du constructeur).

Le FSC international a revu sa politique au sujet de l'emploi des pesticides. Notre dérogation pour traiter les bois est échue depuis le 31.12.2020. Le FSC demande aux gestionnaires de faire une analyse de risque et de prévoir des mesures afin de limiter les conséquences de l'emploi de ces produits chimiques. Une telle analyse doit se faire en concertation avec toutes les parties prenantes. L'approbation de ce système d'analyse de risque était prévue pour janvier 2021. En raison du Covid-19 nous devons toutefois compter avec des retards. L'analyse de risque (ESRA) devrait pouvoir entrer en vigueur fin février-mars 2021.

4. Comptes 2020

Les comptes de l'exercice 2020 clôturent à frs. 0.- . Le montant des charges et celui des produits s'élèvent à 31'163.80 francs.

5. Budget 2021

A l'heure où ces lignes sont écrites, le budget d'ARTUS n'est pas encore connu, mais devrait s'inscrire dans la continuité de 2020. De ce fait un budget 2021 équilibré, similaire au budget 2020 est donc proposé avec un total des produits et des charges budgétisés se montant à Frs. 34'351.90.-.

6. Conclusion

Les premiers audits selon le nouveau standard FSC ont été satisfaisants. Les quelques discrédances seront vite corrigées. En effet, le temps a quelque peu manqué entre la publication du nouveau standard (la version française n'a été disponible qu'après les audits au courant de l'été 2020), l'élaboration d'aides pour les propriétaires et gestionnaires et leur mise en œuvre.

La mise en œuvre d'un système de réduction des risques pour le traitement des bois en 2021 sera crucial pour la continuité de la certification dans son ampleur actuelle. L'ARCF et ARTUS s'engagent pour trouver la meilleure solution possible.

Pour terminer, nous tenons à remercier nos membres ainsi que tous les acteurs des milieux de la forêt et du bois qui contribuent au succès de la certification en Suisse romande.

Sion, janvier 2021, **La coordinatrice**